



Mattenhofstrasse 33
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

Code de conduite pour les professionnels ayant le statut de volontaire

Afin de créer les conditions permettant d'organiser de manière efficace et durable, cela tant humainement que professionnellement, l'affectation de professionnels au travers d'une organisation active dans l'échange de personnes dans la coopération internationale, Unité a défini sept règles fondamentales auxquelles les volontaires engagés dans le développement sont tenus de se conformer. Comme ces coopérants sont avant tout des hôtes des pays où ils sont appelés à œuvrer, ils veilleront à cultiver un dialogue entre cultures, institutions et individus qui s'inscrive dans un esprit de partenariat. Aussi, l'obligation leur est faite de signer le présent code de conduite:

1. Les professionnels font preuve de **respect et de sens des valeurs** vis-à-vis de la **population locale et des institutions** ainsi qu'à l'égard des usages, croyances et traditions qui sont les leurs (sauf s'ils sont contraires à la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU). Ce faisant, les volontaires reconnaissent une valeur identique à toutes les cultures et visions du monde, dans le sens d'un respect mutuel et d'un dialogue d'égal à égal.
2. Les professionnels respectent la **législation** et les autorités des pays hôtes.
3. Les professionnels veillent comme il se doit à la **sécurité** ainsi qu'à la **santé** physique et mentale des personnes. Les lignes directrices, prescriptions et recommandations émises à cet égard par l'organisation d'envoi ainsi que par les partenaires au Sud doivent être respectées, car des erreurs de comportement commises par les professionnels peuvent également nuire à la sécurité et à la santé des partenaires locaux.
4. Les professionnels se considèrent comme des représentants/tes d'une **Suisse** ouverte au monde et se sentant des devoirs de promotion du dialogue interculturel et de solidarité. D'un côté, ils véhiculent dans le pays d'accueil une image nuancée de la Suisse et de sa coopération au développement. De l'autre, ils transmettent au Sud les expériences et le savoir accumulés de la société helvétique. Des objectifs pour la poursuite desquels les contacts avec les médias et la publication de documents imprimés ou électroniques se révèlent utiles.
5. Les professionnels sont observés de très près dans les pays hôtes pour tout ce qui a trait à la manière dont ils vivent les **relations interpersonnelles** (comportement aussi bien professionnel que personnel).

C'est sur cette base que leur crédibilité est jugée. Aussi, les volontaires se distinguent par leur capacité d'adaptation et leur engagement professionnel. Cela signifie en particulier une attitude avenante, un style de vie adapté aux conditions socio-économiques dans lesquelles se déroulent le travail et la vie quotidienne (statut de volontaire) et une présentation personnelle donnant une impression positive tant sur le plan individuel qu'institutionnel. On évitera dès lors notamment des attitudes agressives, des comportements racistes, l'ivresse, la consommation de drogue, la possession d'armes, des comportements en matière sexuelle enfreignant les normes culturelles, la fréquentation du milieu de la prostitution, les relations sexuelles avec des mineurs, la corruption active ou passive.

6. Les professionnels veillent à **se préparer à leur affectation** (compétences sociales, interculturelles et professionnelles). Cela implique en particulier la participation à des cours de préparation ainsi que le recueil personnel d'informations sur des thèmes en rapport avec leur engagement. En outre, on attend d'eux qu'ils s'intéressent de manière approfondie à la situation régnant dans leur futur pays de résidence, cela des points de vue écologique, politique, économique, social, culturel et religieux.
7. Durant leur **affectation**, les professionnels s'engagent à entretenir un dialogue loyal avec le partenaire au Sud, l'organisation d'envoi et, le cas échéant, l'organisme de coordination. L'objectif auquel ils tendent est de mener une action qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des défavorisés.

Je m'engage à respecter les dispositions de ce code de conduite durant mon engagement.

Le volontaire

Organisation d'envoi

Lieu et date

Signature

Traduction littérale de la version originale allemande qui fait foi.